

Communiqué de presse

du gérant statutaire

Convocation de l'assemblée générale du 19 mai 2020

EMBARGO JUSQU'AU 17/04/2020 – 08H30



Convocation de l'assemblée générale du 19 mai 2020 – Modalités spécifiques dans le cadre du Covid-19

Les actionnaires de Montea Comm. VA sont informés de l'assemblée générale annuelle de Montea Comm. VA qui se tiendra le **mardi 19 mai 2020 à 10 heures**.

L'ensemble des documents et des modalités pratiques concernant l'assemblée générale annuelle sont disponibles en ligne à l'adresse www.montea.com.

En raison du Coronavirus Covid-19, il semble approprié pour la société d'éviter que les actionnaires participent physiquement à cette assemblée générale.

Par conséquent, la société fera usage de la possibilité offerte par l'article 6 de l'Arrêté Royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 et n'offrira pas d'accès physique à l'assemblée. L'organisation de l'assemblée générale se déroulera donc comme suit :

- Pour exercer leurs droits, les actionnaires ne peuvent que:
 - (i) Soit voter à distance avant l'assemblée générale en utilisant le formulaire disponible sur www.montea.com. Ce formulaire doit parvenir à la société, dûment rempli et signé, au plus tard le **15 mai 2020**. Cela peut se faire par n'importe quel moyen, y compris, de préférence, en envoyant un e-mail à christine.deglas@montea.com avec une copie scannée ou photographiée du formulaire de vote rempli et signé. Dans le cas contraire, ils doivent se conformer aux exigences de participation, comme expliqué plus en détail dans l'avis de convocation ;
 - (ii) Soit donner une procuration avant l'assemblée générale au président du conseil d'administration, à savoir Dirk De Pauw, en utilisant le formulaire disponible sur www.montea.com. Seules les procurations comportant des instructions de vote spécifiques seront prises en compte pour le vote. Ces procurations doivent parvenir à la société, dûment remplies et signées, au plus tard le **15 mai 2020**. Cela peut se faire par n'importe quel moyen, y compris, de préférence, en envoyant un e-mail à christine.deglas@montea.com avec une copie scannée ou photographiée du formulaire de procuration rempli et signé. Dans le cas contraire, ils doivent se conformer aux conditions de participation, comme expliqué plus en détail dans l'avis de convocation.
- L'exercice du droit de poser une question ne peut avoir lieu que par écrit selon les modalités indiquées dans la convocation. Ces questions doivent parvenir à la société par tous les moyens possibles au plus tard le 15 mai 2020, y compris par e-mail à christine.deglas@montea.com. La société répondra aux questions par écrit en publiant les réponses sur son site web au plus tard le jour de l'assemblée générale (avant le vote).

Montea vous remercie de votre compréhension dans ces circonstances exceptionnelles.

A PROPOS DE MONTEA "SPACE FOR GROWTH"

Montea Comm. VA est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIRP - SIIC), spécialisée dans les ensembles logistiques en Belgique, aux Pays-Bas et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur pour ses actionnaires. Au 31/12/2019, le portefeuille immobilier représente une superficie totale de 1 339 593 m², répartie sur 69 sites. Montea Comm. VA est cotée depuis fin 2006 sur Euronext Bruxelles (MONT) et Paris (MONTP). Montea a reçu l'EPRA BPR Gold Award le 11/12/2019.

CONTACT PRESSE

Jo De Wolf | +32 53 82 62 62 | jo.dewolf@montea.com

PLUS D'INFOS

www.montea.com

